



PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 1^{er} décembre 2016

Délibération PNMEPMO_2016_20

Avis simple sur l'organisation du Trail des 2 baies, le 15 janvier 2017.

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 96/2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Vu la saisine de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, en date du 10 octobre 2016, relative à une demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime déposée par l'association « Touquet Raid » pour l'organisation du Trail des 2 baies le 15 janvier 2017,

Vu les interventions et débats en séance,

Considérant l'étude d'incidence Natura 2000 annexée à la demande d'AOT,

Considérant que cette demande est conforme au plan de gestion du Parc naturel marin,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

Le conseil de gestion adopte les décisions suivantes :

Article unique :

Le Parc naturel marin émet un avis simple favorable assorti des recommandations suivantes :

- un éloignement à plus de 5m des pieds de dunes et des laisses de mer, par balisage ou par les signaleurs, aux points d'entrée et de sorties des plages et le long de la plage, spécialement lors de la haute mer pour les derniers coureurs ;
- mise en place d'un suivi en vue d'évaluer le dérangement potentiel de l'avifaune. Afin de réaliser ce comptage, un appui de l'équipe du Parc pourra être apporté à la demande du pétitionnaire ;
- distribution de fiches d'informations générales relatives au Parc naturel marin et à la sensibilité des milieux naturels et remises aux participants (fiches mises à disposition par le Parc naturel marin) ;
- pour la prochaine édition de 2018, l'équipe du parc naturel marin souhaite travailler en amont de la demande d'AOT avec le pétitionnaire pour améliorer l'étude d'incidence.

Le 01 décembre 2016,

Le président du conseil de gestion


Dominique GODEFROY

